

**A compléter et retourner à :**

SAS Karamel Prod, 50 rue des Sérénades, 66100 PERPIGNAN

Vous pouvez aussi nous envoyer le formulaire par fax au 04 68 53 16 79

ou par email à formation@karamelprod.com**Au plus tard 15 jours avant le début de la formation****VOTRE STRUCTURE**Établissement : PUBLIC PRIVÉ

Adresse de facturation :

Ville : Code postal :

Téléphone : Email :

Secteur d'activité : Effectif :

No Siret : Code NAF :

Nom du responsable formations : Téléphone :

PARTICIPANT A LA FORMATION Mr Mme Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : Email :

Fonction / Poste occupé :

FORMATION - COCHEZ VOTRE FORMATION ET INDIQUEZ LA DATE CHOISIE GESTION DE PROJET COMPÉTENCES AUDIOVISUELLES COHESION D'ÉQUIPE

DATE CHOISIE : / /

Cachet de l'entreprise ou établissement

Signature du Responsable Formation

Fait à _____ Le _____

Conditions générales d'inscription et de convention de formation

Toute inscription à une session de formation ou commande de formation implique, de la part du stagiaire et de son établissement, l'acceptation sans réserve et l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales d'inscription et d'établissement de la convention de formation.

Une convention de formation est établie avec l'employeur de chaque stagiaire. Elle est adressée, en deux exemplaires, à l'employeur environ trois semaines avant le début du stage (lorsque le lancement de ce dernier est assuré). Un exemplaire signé doit impérativement nous être retourné avant le début de la formation.

Toute annulation ou report de stage doit nous parvenir par écrit au plus tard 20 jours avant la date de début du stage. En cas d'annulation moins de 20 jours avant le début du stage, Karamel Prod retiendra 30% du montant du stage à titre de dédommagement. En cas d'annulation moins de 10 jours avant le début du stage, ainsi qu'en cas d'absence partielle ou totale du stagiaire, la totalité du prix du stage sera exigée. L'entreprise a la possibilité jusqu'à l'ouverture du stage de remplacer un stagiaire par un autre.

Au terme de l'action de formation, une attestation de participation avec bulletin de présence est remis à chaque participant.

Lorsque la formation est prise en charge par un tiers (OPCA, Pôle Emploi...) il appartient au stagiaire ou son employeur (ci-après dénommé «le client») :

- de vérifier directement l'éligibilité de la formation auprès de l'organisme de financement,
- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,
- d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription l'établissement à facturer avec sa raison sociale et son adresse. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à Karamel Prod au plus tard le premier jour de formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client. Dans le cas où l'organisme n'accepterait pas de payer le montant total prévu suite à des absences, abandons, etc... le solde non pris en charge sera dû par le client.

Karamel Prod se réserve la possibilité de faire évoluer le contenu ou de changer d'intervenant.

Si par la suite de circonstances majeures, Karamel Prod ne pouvait pas assurer à la date prévue la tenue du stage, Karamel Prod s'engage à proposer de nouvelles dates de remplacement. En cas de litige entre les parties, seul le tribunal de commerce de Perpignan est réputé compétent.

SAS KARAMEL PROD

50 rue des sérénades, 66100 Perpignan - No Siret 828 857 334 00019 / Code APE 591 1A - Tél : 04 48 07 05 86